

## Contrat de gestion de la R.T.B.F.

### ***Recommandations données le 20 juin 2012 par le Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias à la Commission Culture et Audiovisuel du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet du renouvellement du contrat de gestion de la R.T.B.F.***

Dans le cadre du renouvellement du contrat de gestion de la R.T.B.F. avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Président du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias, Monsieur Tanguy Roosen, a été auditionné le 15 mai 2012 par la Commission parlementaire de la Culture et de l'Audiovisuel du Parlement, présidée par Monsieur Jean-François Istasse. A l'issue de cette audition, les membres de la Commission ont souhaité disposer de recommandations écrites de la part du CSEM, à transmettre au Gouvernement.

Le Conseil propose à la Commission de transmettre les recommandations suivantes.

- Plutôt que d'imposer des quotas d'émissions, le CSEM estime plus utile que l'éducation aux médias s'intègre progressivement à la culture d'entreprise de la R.T.B.F. Elle pourrait ainsi élaborer un plan stratégique qui, au-delà d'une définition de l'éducation aux médias pour un service public de radiotélévision, définirait des priorités d'actions notamment en matière de formation des journalistes, des réalisateurs, des producteurs et des équipes techniques.
- En fonction de ce plan stratégique, le CSEM souhaiterait que la R.T.B.F. intègre régulièrement une place à l'éducation aux médias dans des programmes déjà existants. Il s'agira d'identifier de manière créative des opportunités d'éducation aux médias à l'intérieur de ses programmes d'information et de divertissement.
- En production propre ou en coproduction, la R.T.B.F. pourrait participer à la réalisation de « capsules vidéos » (programmes courts) afin de sensibiliser les différents publics aux éléments de l'éducation aux médias.
- Le CSEM souhaite que davantage d'espaces d'expression médiatique soient réservés aux jeunes (enfants, adolescents, mouvements associatifs, mouvements de jeunesse, etc.) sur les différentes plateformes de diffusion de la R.T.B.F. (radio, télévision, web, etc.) leur permettant ainsi de mettre en œuvre des compétences en éducation aux médias.
- Afin de favoriser l'éducation aux médias, la R.T.B.F. pourrait faciliter la mise à disposition de son patrimoine sonore et audiovisuel aux acteurs éducatifs dans ce domaine.

Au-delà des collaborations déjà existantes, le CSEM propose toute forme de coopération avec la R.T.B.F. pour développer une ou plusieurs des recommandations qui précèdent.